

Plainte contre le procureur et le contrôleur de l'Équateur



Imágen Ilustrativa.Foto: Pichincha Universal.

Quito, 22 février (RHC)- La force politique gagnante au premier tour des élections en Équateur, Union pour l'Espoir (UNES) a porté plainte contre la procureure générale Diana Salazar et le contrôleur Pablo Celi pour ingérence dans les questions électorales.

La plainte a été déposée dans deux documents distincts devant le Tribunal du contentieux électoral, par le procureur commun de l'UNES Santiago Diaz et l'avocat Carlos Alvear, qui ont saisi l'instance.

Selon la coalition progressiste, les deux autorités violent le Code de la démocratie, c'est-à-dire, la loi électorale, en prenant des mesures pour suspendre le second tour du scrutin prévu pour le 11 avril.

Le second tour opposera Andrés Arauz, de ce mouvement, et le candidat de l'alliance de centre-droit CREO-Parti Social Chrétien, Guillermo Lasso.

Le procureur de l'UNES fonde sa requête contre la procureure générale sur la disposition de cette fonctionnaire d'effectuer une expertise du système informatique du Conseil National Electoral (CNE) pour élaborer un rapport sur les procès-verbaux, de prétendues incohérences dans la province de Guayas.

En même temps, le recours contre Diana Celi répond à sa demande au CNE d'adopter une résolution pour un audit informatique, préalablement à la tenue du second tour de scrutin.

Après la remise des documents, Diaz a affirmé dans des déclarations aux médias que les autorités avaient empiété sur le processus électoral.

'Beaucoup d'expertises se terminent avec le retrait des équipements et cela paralyserait le processus', a-t-il ajouté, il y a des mécanismes de contrôle pour cela, mais il faut attendre et le faire après les élections.

Il s'est également déclaré préoccupé par cette révision et il a appelé l'attention sur le fait que l'expert en charge était un capitaine de police et n'était pas qualifié pour cette tâche.

'La Constitution est très claire et interdit l'ingérence d'un fonctionnaire dans le processus électoral et cela devrait entraîner une sanction et la destitution', a-t-il averti.

Pour sa part, l'avocat de l'UNES, Carlos Alvear, a souligné que, conformément à l'article 279 du Code de la démocratie, il y a lieu de séparer de leurs postes des personnes qui s'y opposent et de leur infliger des amendes.

Les actions du Bureau du Procureur et du Contrôleur ont eu lieu peu de temps avant l'annonce officielle des résultats du premier tour des joutes générales, ce matin par le CNE, qui placent Arauz et Lasso en tant que adversaires second tour, après avoir obtenu le plus grand nombre de voix au niveau national.

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/248439-plainte-contre-le-procureur-et-le-controleur-de-lequateur>



Radio Habana Cuba